

**U D S I S**  
**union départementale scolaire et d'intérêt social**  
**des Pyrénées-Orientales**

**extrait du registre des délibérations**  
**séance du 21 février 2014**

---

L'an deux mille quatorze et le vingt et un février, à quatorze heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Thuir, sous la présidence de Hermeline MALHERBE, Présidente de l'U.D.S.I.S..

<b>N° délibération :</b>	<b>objet :</b>
<b>21/02/14 – 02</b>	<b>Compte de gestion 2013</b>

**Présents :**

**représentants des conseillers généraux :**

Hermeline MALHERBE, Marcel MATEU, Martine ROLLAND, René OLIVE.

**représentants de l'assemblée syndicale :**

Alain GOT, Roland BRUZY, Raymond LEMORT, Arlette BIGORRE, Jean Paul TIXADOR, Henri VIDAL.

**Absents :**

**représentants des conseillers généraux :**

Robert GARRABE, Françoise BIGOTTE, Pierre ESTEVE, Alain BOYER, Michel, Guy CASSOLY, Marie-Thérèse CASENOVE, Jean Louis ALVAREZ.

**représentants de l'assemblée syndicale :**

Antoinette AMBROSINO, Roger FERRER, René BANTOURE, Marcel PEYTAVI, Alain LLENSE, François SABARDEIL, Bernard FOULQUIER, André BASCOU, Nicolas GARCIA, François MONTOYA, Grégory AGIN.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 DRESSE PAR MONSIEUR PIERRE LOUSTAUNAU , Comptable Public.**

Le **COMITE** après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent , les titres définitifs des créances à recouvrer , le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés , les bordereaux de titres de recettes , les bordereaux des mandats , le compte de gestion dressé par le Receveur , accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif , l'état du Passif , l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 , celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ,

**CONSIDERANT :**

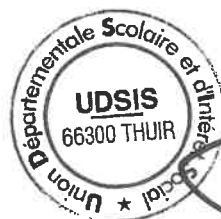
- 1/- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013 , y compris celles relatives à la journée complémentaire
- 2/- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- 3/- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**DECLARE** , que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur , n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

Ainsi fait et délibéré à THUIR , les jour , mois et an que dessus.

Pour extrait conforme ,

La Présidente ,



Hermeline MALHERBE

